

Cote du document: EB 2022/135/R.8  
Point de l'ordre du jour: 6 b)  
Date: 22 avril 2022  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Résumé des propositions de projets et programmes examinées par le Conseil d'administration lors de la consultation tenue le 13 avril 2022**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Donal Brown**  
Vice-Président adjoint  
Département de la gestion  
des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2448  
courriel: d.brown@ifad.org

**Enika Basu**  
Conseillère technique principale  
auprès du Vice-Président adjoint  
téléphone: +39 06 5459 2744  
courriel: e.basu@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session  
Rome, 25-27 avril 2022

---

Pour: **Examen**

# Résumé des propositions de projets et programmes examinées par le Conseil d'administration lors de la consultation tenue le 13 avril 2022

## I. Introduction

1. Comme de coutume, une session de consultation informelle s'est tenue en ligne pour permettre aux représentants au Conseil d'administration de mener un débat approfondi sur les propositions de projets souverains et non souverains et sur les programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), dans la perspective de la cent trente-cinquième session du Conseil d'administration. Les débats ont porté sur des projets d'investissement souverains pour le Bangladesh et le Pakistan, des opérations non souveraines dans l'État plurinational de Bolivie et des COSOP pour le Burundi, l'Eswatini et la République-Unie de Tanzanie.
2. Étaient présents à la réunion les représentants de onze États membres et quatre représentants d'États concernés par les COSOP et les propositions examinés<sup>1</sup>. L'expert technique principal pour les ressources en eau de la Banque asiatique de développement (BAsD) a également assisté aux consultations, cette dernière cofinçant le projet présenté au Bangladesh.
3. La consultation s'est tenue sous la présidence du Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, en présence de la Vice-Présidente adjointe responsable du Département de la stratégie et des savoirs, des directeurs et directrices des divisions concernées, des directeurs et directrices de pays, des responsables techniques de projet, du Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du FIDA.
4. Afin d'optimiser le temps disponible pour la réunion, les points ont été présentés et examinés par segments. Dans le cadre du premier segment, deux projets de prêts souverains de la Division Asie et Pacifique ont été présentés et examinés, suivis par le projet d'opération non souveraine dans l'État plurinational de Bolivie. La consultation s'est terminée par le segment sur les COSOP. Les représentants des États membres ont été invités à formuler des commentaires et à discuter après la présentation de chaque segment. Pendant le segment sur les COSOP, chaque COSOP a été présenté et commenté individuellement.
5. Comme le président de la consultation l'a indiqué dans ses observations liminaires, la session a été marquée par l'examen du premier lot de projets et de COSOP au titre du cycle de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), qui apportera l'élan nécessaire à la réalisation des engagements pris au titre de la reconstitution des ressources.
6. Dans l'ensemble, les représentantes et représentants se sont montrés favorables aux projets. Les discussions se sont articulées autour du thème de l'appropriation des projets et des programmes de pays par les États. Le président de la consultation a noté que ce débat arrivait à point nommé, étant donné que la synthèse d'évaluations sur la performance des pouvoirs publics dans le cadre des opérations appuyées par le FIDA, établie par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), allait être présentée à la cent trente-cinquième session du Conseil d'administration. Il a également noté que la grande importance accordée par le FIDA à l'appropriation par les autorités publiques transparaisait nettement dans les projets présentés. Il a en outre souligné que la force du FIDA résidait dans la conception de modèles de développement que les autorités pouvaient transposer à plus grande échelle.

---

<sup>1</sup> Pays des représentants au Conseil d'administration présents à la réunion: Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, République dominicaine, Royaume-Uni et Suède.

7. Autre thème récurrent: l'éventuel impact de la guerre en cours en Ukraine sur les prix et la disponibilité des intrants, et la manière dont cette crise affecterait les ménages ruraux. Les États membres ont demandé que le FIDA soit attentif à l'évolution de la situation en concevant ou exécutant de nouveaux projets. Les États membres ont également demandé de modifier, le cas échéant, les documents de projet ou de programme élaborés avant la crise. Le président de la consultation a fait savoir aux États membres que le FIDA suivait la crise et ses répercussions de près et anticiperait le nécessaire dans la conception de projets.
8. La direction a proposé une action clé qui a été approuvée par les membres, à savoir l'ajout d'un bref résumé au COSOP pour l'Eswatini en vue de présenter une analyse plus approfondie de la fragilité croissante du pays et des mesures d'atténuation prises par le FIDA.

## **II. Résumé des propositions et des discussions**

### **A. Asie et Pacifique**

#### **Bangladesh: Projet d'aménagement hydraulique à petite échelle, à des fins de résilience aux changements climatiques et aux catastrophes (EB 2022/135/R.24)**

9. Ce projet de 225 millions d'USD correspond à la quatrième phase du programme de développement sous-sectoriel d'aménagement hydraulique à petite échelle. Le programme de développement sectoriel est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement bangladais, la BASD, le Gouvernement néerlandais et le FIDA depuis la fin des années 1990. Le projet sera exécuté dans 42 districts couvrant 4 zones particulièrement menacées par les changements climatiques, durera 6 ans et devrait bénéficier à 380 000 ménages. Il est fortement axé sur le climat et vise à améliorer les capacités de résistance aux changements climatiques des petites infrastructures hydrauliques, à renforcer les associations coopératives communautaires de gestion de l'eau et à soutenir les investissements dans les infrastructures de marché et certaines filières.
10. Les États membres, ayant salué les caractéristiques du projet et l'action entamée dans le sous-secteur, ont demandé des précisions sur les mesures prises pour assurer la présence nécessaire sur le terrain dans la vaste zone géographique proposée et sur la manière dont le projet permettra de pérenniser les associations coopératives de gestion de l'eau. Le directeur de pays pour le Bangladesh a répondu que le renforcement de la résilience permettrait de garantir la pérennité de ces associations. La résilience était un élément clé du projet, étant donné la grande vulnérabilité des zones concernées par le projet. La composante 3 du projet était axée sur la création d'emplois dans les zones rurales. Pour assurer la pérennité des associations coopératives de gestion de l'eau, il s'agira de générer des revenus du marché, avec le soutien substantiel du Département d'ingénierie de l'administration locale (LGED), l'entité choisie pour exécuter le projet. La responsable technique du projet a précisé que le LGED, organisme d'exécution, serait soutenu par des ONG locales afin de desservir une vaste zone et de mettre en œuvre les activités prévues. En ce qui concerne la pérennité, la responsable technique du projet a ajouté que la viabilité des associations coopératives de gestion de l'eau serait évaluée au moyen d'un système de cartes de pointage.

#### **Pakistan: Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab**

#### **Financement additionnel (EB 2022/135/R.25)**

11. Cette proposition vise à obtenir un financement additionnel de 50 millions d'USD pour le Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab (SPPAP), qui est en cours d'exécution et qui remporte un franc succès. Le projet est en place depuis 16 ans et il s'agit du deuxième financement additionnel accordé par le FIDA. Le projet bénéficiera à 350 000 ménages supplémentaires et desservira 10 des

36 districts de la province du Penjab. Le projet repose sur une démarche modulaire d'affranchissement de la pauvreté et consiste à investir dans l'apport d'actifs économiques productifs aux ménages ultrapauvres, dans l'acquisition de compétences pour l'emploi salarié et pour le travail indépendant, dans des programmes d'infrastructure physique rurale gérés par les communautés et dans l'accès au financement et aux banques alimentaires. Plus de 85% des bénéficiaires ciblés sont des femmes et 30%, des jeunes.

12. Les représentantes et représentants ont approuvé les caractéristiques et les objectifs du projet. La principale question soulevée concernait les financements de contrepartie relativement limités du projet et l'impact de la guerre en Ukraine sur les parties prenantes du projet. Le directeur de pays pour le Pakistan a précisé que, en plus du financement de contrepartie correspondant au SPPAP, le Gouvernement du Penjab finance, par le truchement de son propre budget de développement, un programme parallèle d'une valeur de 60 millions d'USD, qui reproduit le modèle du SPPAP dans 10 districts supplémentaires de la province. Ce programme, l'Initiative d'affranchissement de la pauvreté dans le Penjab, est dirigé par le même directeur de projet que celui du SPPAP, ce qui facilite l'apprentissage. En ce qui concerne la crise ukrainienne, la direction a répondu en insistant notamment sur les conséquences de cette dernière sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que sur son éventuel impact sur l'accès au financement et la volatilité des taux de change. La direction s'est engagée à suivre de près l'évolution de la situation et à répondre rapidement à toute demande du Gouvernement.

## **B. Opérations non souveraines**

### **CRECER IFD – La microfinance au service du développement rural dans l'État plurinational de Bolivie (EB 2022/135/R.9)**

13. CRECER IFD, qui a son siège dans l'État plurinational de Bolivie, est une institution réglementée de microfinance qui accepte des dépôts. Son modèle économique repose principalement sur l'octroi de prêts de microfinance (collectifs ou individuels), l'offre de produits d'épargne et la mise à disposition d'avances sur créances, ainsi que sur l'organisation de formations axées sur la culture financière et l'informatique. Ces services sont essentiellement destinés à des femmes pauvres exerçant une activité indépendante qui représentaient, en septembre 2021, 77% de ses clients. Une grande majorité de ces derniers vivent sous le seuil de pauvreté de 6,50 USD par jour. Le FIDA propose un instrument de prêt de second rang de 5 millions d'USD, qui devra servir dans sa totalité à étoffer le portefeuille de projets de microfinance rurale de CRECER. CRECER mobilisera jusqu'à 36 millions d'USD supplémentaires sous forme de prêts directs susceptibles de profiter à 65 000 personnes en milieu rural, dont 50 000 devraient être des femmes, et 25 000 des jeunes. On estime à 214 500 le nombre total de bénéficiaires directs et indirects du projet.
14. Au cours de la discussion, en réponse aux questions posées par les représentantes et représentants sur les taux d'intérêt et l'éventuel surendettement, la direction a précisé que CRECER proposait les taux les plus faibles du marché, qu'elle était membre de la Smart Campaign du Center for Financial Inclusion à Accion et qu'elle avait mis en œuvre toutes les normes de protection des clients dans le cadre de ses services. En outre, en 2014, CRECER a obtenu une certification de protection des clients délivrée par MicroFinanza Rating, une agence de notation de premier plan spécialisée dans les institutions de microfinance. Cette certification, ainsi que le solide mandat de CRECER en faveur du développement et les très faibles taux de non-remboursement observés, a rassuré la direction sur la question du surendettement des clients.

15. Les États membres se sont également interrogés sur les effets escomptés du projet sur l'emploi. La direction a précisé que, outre les 40 emplois à temps plein qui seront créés au sein de CRECER (dont 20 devraient être occupés par des femmes, 20 par des personnes d'origine autochtone et 8 par des jeunes), d'autres emplois devraient être créés au niveau des bénéficiaires finaux (dans les microentreprises et les petites entreprises), bien que l'institution ne soit pas en mesure d'en assurer le suivi. Il a été proposé que la direction s'assure de la bonne supervision par l'ajout d'un indicateur rendant compte de l'emploi total créé, outre ceux créés au sein de l'institution.
16. En outre, des éclaircissements ont été apportés concernant la rétrocession de prêts aux personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et aux petits exploitants agricoles: ces groupes font déjà partie du portefeuille de CRECER, et le projet du FIDA encourage l'expansion de leurs lignes de crédit. On s'attend à ce que 17 000 bénéficiaires supplémentaires vivant sous le seuil d'extrême pauvreté soient ciblés. Par ailleurs, la part du portefeuille de CRECER consacrée au secteur agricole atteindra 30% d'ici à 2028, soit 20 000 producteurs supplémentaires (ce qui reviendrait à une clientèle plus de deux fois supérieure à l'actuelle, qui est de 18 000 personnes).

## **C. Afrique orientale et australe**

### **Burundi: Programme d'options stratégiques pour le pays (EB 2022/135/R.18)**

17. La Directrice de la Division Afrique orientale et australe a expliqué que le nouveau COSOP pour le Burundi a été formulé à un moment de stabilité politique, contrairement au dernier COSOP, qui a été élaboré et mis en œuvre à une époque où le pays était en proie à des difficultés politiques. Cependant, le redressement du Burundi continue de présenter un risque significatif. Le pays souffre d'une grande vulnérabilité aux chocs, tant économiques que climatiques, mais il s'efforce d'opérer une transition vers la résilience. Les répercussions de la COVID-19 et des perturbations des chaînes d'approvisionnement sur le Burundi représentent toujours un risque important à moyen terme. En outre, étant donné sa forte dépendance à l'égard de l'agriculture, l'économie du pays est très vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes.
18. La nouvelle stratégie de pays vise à aider à relever ces défis en renforçant les capacités des institutions, facteur essentiel dans les zones rurales, tout en soutenant la création de valeur ajoutée et d'emplois pour les jeunes le long des principales filières agroalimentaires. La stratégie s'est appuyée sur la première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP), couvrant la période 2009-2020, qui a été achevée en 2021. L'examen a été globalement satisfaisant. L'objectif du COSOP est de réduire la pauvreté et la fragilité des petits producteurs, en améliorant durablement leurs revenus, leur sécurité alimentaire, leur nutrition et leur résilience socioécologique. La stratégie est alignée sur les stratégies et objectifs clés du Gouvernement, y compris la feuille de route nationale concernant les systèmes alimentaires. Elle devrait cibler 450 000 ménages ruraux vulnérables et pauvres, en mettant l'accent sur les femmes (50%) et les jeunes (50%), dans les provinces où les taux de pauvreté, la vulnérabilité nutritionnelle et les facteurs de fragilité sont les plus élevés, ainsi que les institutions qui les servent. À cet effet, les objectifs stratégiques suivants ont été définis: objectif stratégique n° 1 – améliorer la productivité, la durabilité et la résilience climatique des petits exploitants agricoles dans les filières prioritaires; objectif stratégique n° 2 – accroître la valeur ajoutée et les avantages tirés de la participation au marché pour les femmes et les jeunes ruraux; objectif stratégique n° 3 – renforcer la gouvernance institutionnelle au service de la transformation des systèmes alimentaires grâce au renforcement des capacités, à une meilleure coordination et à une plus grande inclusion.

19. Les États membres se sont félicités du nouveau COSOP et ont estimé que, considérant que 80% de la population pratiquent une agriculture de subsistance, les modèles d'adaptation et de développement agricole doivent pouvoir être adoptés par les petits exploitants compte tenu de leurs capacités techniques. Il a également été suggéré de chercher à établir des programmes régionaux avec la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie, compte tenu de l'importance géographique du lac Tanganyika. Les États membres ont également suggéré d'envisager un rapprochement avec l'Union européenne, notamment autour des trois domaines prioritaires du programme indicatif pluriannuel de l'Union européenne au Burundi et avec le Pacte vert pour l'Europe. La direction a pris note des commentaires et a répondu que, à l'échelle régionale, le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres finance actuellement un programme en Afrique de l'Est qui concerne le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud, afin de renforcer les corridors alimentaires mis en place en raison des perturbations suscitées par la COVID-19. La direction a également noté, dans le contexte de la guerre en Ukraine, que le Burundi importait 100% de son blé de la Fédération de Russie, et que le FIDA était en discussion avec le Gouvernement pour envisager des cultures de substitution.

**Royaume d'Eswatini: Programme d'options stratégiques pour le pays (EB 2022/135/R.19)**

20. Ce nouveau COSOP 2022-2027 pour l'Eswatini s'appuie sur la recommandation d'IOE consécutive à l'ESPP. Les recommandations issues de l'ESPP ont été intégrées dans le nouveau COSOP afin de faire en sorte que le programme de pays continue de répondre aux véritables défis liés au développement agricole auxquels se heurtent les hommes, les femmes et les jeunes des zones rurales de l'Eswatini. La stabilité macroéconomique de l'Eswatini est influencée par les tendances économiques observées en Afrique du Sud et les fonds qu'il perçoit chaque année de l'Union douanière d'Afrique australe, en recul depuis quelques années. Malgré des progrès dans le domaine de la réduction de la pauvreté, le taux de croissance économique de l'Eswatini a diminué au cours de la dernière décennie, passant de 5,7% en 2012 à 2,2% en 2019. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la COVID-19, les restrictions strictes en matière de mobilité et les fermetures de frontières avec l'Afrique du Sud ont exacerbé les tendances économiques à la baisse, avec un nouveau recul de la croissance annuelle du produit intérieur brut, qui est passée de 2,2% en 2019 à -1,6% en 2020.
21. Ce COSOP, qui a pour objectif de réduire la pauvreté rurale, tient compte du fait que des interventions spécifiques, bien sélectionnées et bien ciblées sont essentielles pour lutter contre la pauvreté rurale, étant donné qu'environ 70% de la population rurale de l'Eswatini vit en dessous du seuil de pauvreté national, les jeunes étant les plus touchés. Il s'appuie sur deux objectifs stratégiques: i) objectif stratégique n° 1 – améliorer les systèmes alimentaires par le renforcement de la productivité résiliente aux aléas climatiques ainsi que de la sécurité alimentaire et de la santé nutritionnelle au profit des petits exploitants agricoles possédant peu de ressources; ii) objectif stratégique n° 2 – renforcer la commercialisation de la production paysanne par l'entremise d'un appui en matière d'actifs et de renforcement des capacités afin de faciliter la transition des petits exploitants vers des entreprises agricoles ayant des activités hors exploitation.
22. La représentante du Gouvernement swazi a pris la parole pour souligner l'étroite coopération entre son gouvernement et le FIDA. M<sup>me</sup> Kota a indiqué que le COSOP avait bénéficié des recommandations d'IOE et que le nouveau COSOP apportait une base solide pour deux projets: le Projet d'appui à la production agricole familiale induite par le marché et le Projet d'inclusion financière et de développement de pôles de compétitivité. Elle a également évoqué les efforts croissants déployés par le Gouvernement pour que le secteur privé s'approvisionne en produits auprès des petits exploitants agricoles.

23. Les États membres ont reconnu que le programme était axé sur la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Ils ont toutefois noté qu'il existait un risque de plus en plus élevé de fragilité en raison de l'instabilité politique qui régnait dans le pays au lendemain des manifestations et des actes de violence, et que le COSOP devait mieux expliquer de quelle manière il entendait atténuer l'instabilité politique. La directrice de pays a répondu que le FIDA s'est employé à faire en sorte que ses deux projets en cours soient axés sur les jeunes en favorisant l'emploi de ces derniers. En outre, le programme cherche à promouvoir le dialogue à travers l'initiative de planification du développement des chefferies. La direction a proposé d'ajouter un court additif au COSOP pour mieux rendre compte du contexte de fragilité et des plans d'atténuation du COSOP, proposition qui a été accueillie favorablement par les membres.

**République-Unie de Tanzanie: Programme d'options stratégiques pour le pays (EB 2022/135/R.20)**

24. Fort du partenariat de longue date conclu entre le Gouvernement tanzanien et le FIDA, le COSOP 2022-2027 définit les principaux objectifs et résultats de développement que le FIDA entend atteindre en collaboration avec le Gouvernement pour soutenir et transformer les secteurs rural et agricole au profit des petits exploitants et des habitants des zones rurales. Le nouveau COSOP est étroitement aligné sur les politiques et stratégies nationales de transformation des secteurs agricole et rural, notamment la Vision du développement en République-Unie de Tanzanie à l'horizon 2025, la Vision du développement de Zanzibar à l'horizon 2050, le Programme de développement du secteur agricole et le troisième Plan de développement quinquennal. Ce COSOP est le fruit de consultations plus larges avec le Gouvernement et les principales parties prenantes du pays, tant sur le continent qu'à Zanzibar, notamment les partenaires de développement, les représentants de la société civile, les organisations paysannes, le secteur privé et l'équipe de pays des Nations Unies. Le COSOP a été approuvé par le Coordonnateur résident des Nations Unies.
25. L'objectif global de ce COSOP est de « transformer les systèmes agroalimentaires en vue de l'amélioration de la productivité et de la nutrition et de l'accroissement des revenus et de la résilience des populations rurales pauvres ». Le COSOP s'articule autour de deux objectifs stratégiques qui se renforcent mutuellement: objectif stratégique n° 1 – renforcer la résilience climatique des systèmes de production pour accroître la productivité des petits producteurs; objectif stratégique n° 2 – améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises.
26. Le représentant du Gouvernement, M. Gungu Mibavu, Directeur de la politique et de la planification au Ministère de l'agriculture, a souligné la cohérence du COSOP avec les priorités et les stratégies du Gouvernement en faveur de la transformation des secteurs rural et agricole.
27. Les États membres se sont réjouis du fait que le COSOP mettait l'accent sur la transformation des systèmes alimentaires au profit des populations rurales pauvres de la République-Unie de Tanzanie. Ils ont également demandé des clarifications sur la stratégie du COSOP pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Ils ont insisté sur le fait qu'il importait de procéder en cours d'exécution à une analyse par sexes tenant compte des variables sectorielles ou géographiques pour faire ressortir les difficultés ou contraintes qui pèsent consubstantiellement sur les femmes. Enfin, les États membres ont également soulevé la question des défis existants dans le pays en matière de coopération et de coordination intersectorielles, qui pourraient constituer un obstacle supplémentaire pour le COSOP dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie en matière de genre.

28. La direction a souligné que, comme indiqué dans le COSOP, le programme de pays promouvrait progressivement des approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes de sorte que: i) 40% au moins des bénéficiaires soient des femmes; ii) les femmes aient accès aux ressources et aux services, y compris aux services financiers; iii) les femmes participent à la prise de décision au niveau de leur foyer et de leur communauté. Le Système d'apprentissage interactif entre les sexes, qui consiste en une méthode spécifique pour les ménages, sera largement utilisé dans le cadre du programme de pays afin d'améliorer l'égalité des genres et de générer des changements porteurs de transformations en matière de genre. Le COSOP encouragera les investissements dans trois accélérateurs: les innovations numériques, l'accès aux services financiers et la contribution à l'élaboration des politiques, qui s'attaqueront à différentes dimensions de l'inégalité entre les genres, en tirant parti du nouvel élan généré par l'environnement réglementaire favorable actuel. Le COSOP sera mis en œuvre en étroite coordination avec le Bureau du Premier Ministre, qui a pour mandat de mettre en œuvre le Programme de développement du secteur agricole, en ayant pour rôle de coordonner les ministères de tutelle.